RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGIE PERSONNALISÉE
« LE CARRÉ SAINTE-MAXIME »

Conseil d'Administration du 27 octobre 2026

Délibération n° 2026.16

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juillet 2026

Membres :
- en exercice : 7
- présents : 6
- représentés : 1
- votants : 7

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le 27 octobre deux mille vingt-six, à 16h45, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président sortant.

Membres présents : Mme Véronique LENOIR, Mme Cécile LEDOUX, M. Arnaud RIVES, Mme Françoise BRUNO, M. Michel FACCIN, Mme Claire MATARI

Membre représenté : M. Vincent MORISSE, représenté par son suppléant M. Jean-Louis ROUFFILANGE

Pouvoirs : Néant

Membres absents : Néant

Secrétaire de séance : M. Arnaud RIVES

Rapporteur de la délibération : Mme Véronique LENOIR

Assistaient également à la séance : Valérie BORONAD, Directrice, Philippe BORONAD, Directeur artistique, Aurélie PISANI, Administratrice, Claire MIELOZSYNKI, Secrétaire Générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2026
Délibération n°2026.16

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUILLET 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-10 et R. 2221-18 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 27 juillet 2026 annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité, en conformité au CGCT, d'approuver le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 27 juillet 2026, tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **Autoriser Monsieur le Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.**

Annexe 2026.16 : Procès-verbal de la séance du 27 juillet 2026 – Le Carré Sainte-Maxime

Signé le :

Vincent MORISSE
Président du Conseil d'administration
Le Carré Sainte-Maxime

Signé électroniquement par
Vincent MORISSE



Le 28 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20261027-2026-16-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026